

## PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au 1130, route de l'Église, à Québec le 18 avril 2013 à 16 h.

Sont présents :

Mme Danielle Roy Marinelli, mairesse de la Ville de Lévis, vice-présidente  
M. Michel Beaulieu, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier  
Mme Anne Ladouceur, conseillère à la Ville de Lévis

Sont absents :

M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec, président  
M. François Picard, conseiller à la Ville de Québec

Sont également présents :

M. Marc Rondeau, directeur général  
Mme Marie-Josée Couture, le secrétaire  
M. Pierre Lefrançois, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré, à titre d'observateur  
M. Jean-Pierre Turcotte, préfet de la MRC de l'Île-d'Orléans, à titre d'observateur

### Ouverture de la séance

En l'absence du président, Mme Danielle R. Marinelli, vice-présidente du comité exécutif de la CMQ ouvre et préside la séance. Il est constaté que le quorum est atteint.

### Adoption de l'ordre du jour

#### **Résolution n° E-2013-37**

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- ✓ Retirer le point 4 SEC)2 : Contrats pour le monitoring RCI
- ✓ Ajouter le point 4 CAC)3 : Cahier spécial dans Le Soleil
- ✓ Ajouter le point 4 AT)6 : Octroi d'un mandat – Golf La Tempête (Ville de Lévis)

Adoptée à l'unanimité

### Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 mars 2013

#### **Résolution n° E-2013-38**

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 mars 2013.

Adoptée à l'unanimité

### Coordonnateur à la Table de concertation régionale (Plan Saint-Laurent)

#### **Résolution n° E-2013-39**

- Procéder à l'embauche de M. Robert Masson à titre de coordonnateur de la Table de concertation régionale sur le Saint-Laurent, à raison de trois jours par semaine débutant le 6 mai 2013 pour la durée du protocole d'entente intervenu avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs;
- Accorder à M. Robert Masson un salaire correspondant à l'échelle salariale [REDACTED]. Le poste donne droit aux avantages sociaux offerts au personnel de la CMQ.

Référence : Rapport décisionnel du 18 avril 2013

Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

### Rencontre avec les organisations interpellées par le PMAD

#### **Résolution n° E-2013-40**

- Confier le mandat aux membres du comité de suivi et de mise en œuvre du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) d'organiser une rencontre avec les organisations interpellées par le PMAD en invitant celles ayant déposé des mémoires dans le cadre des consultations publiques ainsi qu'au besoin d'autres organisations en lien direct avec certaines stratégies du PMAD.

Référence : Rapport décisionnel du 18 avril 2013

Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

### Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques – Le Québec en action vert 2020

Les membres conviennent de transmettre au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) une correspondance à l'égard du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques et d'en informer le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT)

### Échange d'orthophotographies aériennes avec la SEPAQ

#### **Résolution n° E-2013-42**

- Autoriser le secrétaire de la CMQ à signer un protocole d'entente à intervenir concernant l'échange d'orthophotographies entre la CMQ et la SÉPAQ.

Référence : Rapport décisionnel du 18 avril 2013

Responsable : Secrétariat

Adoptée à l'unanimité

### PMAD – matériel de communication

#### **Résolution n° E-2013-43**

- Retenir les services de Nova Film pour la production de capsules informatives résumant les objectifs et les principales mesures contenues dans le PMAD. Le montant maximum autorisé pour cette production est de 20 000 \$, plus taxes.

Référence : Rapport décisionnel du 18 avril 2013

Certificat trésorerie : CT-2013-13

Responsable : Communications et affaires corporatives

Adoptée à l'unanimité

### Marathon des Deux Rives SSQ – Demande de commandite

#### **Résolution n° E-2013-44**

- Autoriser la Direction générale à convenir d'une entente de commandite d'un an avec le Marathon des Deux Rives SSQ pour la tenue de cet événement qui se déroulera du 23 au 25 août 2013.
- Autoriser la Direction générale à verser une somme de 20 000 \$ pour cet événement. Cette somme sera prise à même le poste budgétaire « Événements à caractère métropolitain ».

Référence : Rapport décisionnel du 18 avril 2013  
Certificat trésorerie : CT-2013-14  
Responsable : Communications et affaires corporatives

Adoptée à l'unanimité

### Cahier spécial dans Le Soleil

#### **Résolution n° E-2013-45**

- Autoriser la Direction générale à engager une somme maximale de 16 000 \$, plus taxes, pour la réalisation d'un encart sur le PMAD qui serait publié dans le quotidien Le Soleil.

Référence : Rapport décisionnel du 18 avril 2013  
Certificat trésorerie : CT-2013-15  
Responsable : Communications et affaires corporatives

Adoptée à l'unanimité

### Projet de règlement n° 242-2013 de la MRC de Lotbinière modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR)

#### **Résolution n° E-2013-46**

- Informer le ministre des Affaires municipales, des Régions, de l'Occupation du territoire et des Transports que la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) est d'avis que l'agrandissement du périmètre urbain de Saint-Gilles, découlant du projet de règlement n° 242-2013 de la MRC de Lotbinière, apparaît justifié dans une proportion de 12 hectares et, par le fait même, prématuré pour le reste de la demande, soit 15 hectares.
- Informer le ministre que la CMQ est préoccupée par l'augmentation du navettage vers son territoire et de la congestion additionnelle causée par les développements résidentiels périurbains et, par conséquent, de l'importance que ces projets soient accompagnés de mesures visant l'amélioration du transport collectif.

Référence : Rapport décisionnel du 18 avril 2013  
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Projet de règlement n° 241-2013 de la MRC de Lotbinière modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR)

**Résolution n° E-2013-47**

- Informer le ministre des Affaires municipales, des Régions, de l'Occupation du territoire et des Transports que la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) est d'avis que les modifications proposées dans le projet de règlement n° 241-2013 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de Lotbinière n'ont pas d'impact métropolitain.

Référence : Rapport décisionnel du 18 avril 2013

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Demande d'avis du MAMROT concernant le règlement de remplacement n° 224-13 de la MRC de Bellechasse modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR)

**Résolution n° E-2013-48**

- Informer le ministre des Affaires municipales, des Régions, de l'Occupation du territoire et des Transports que la CMQ est préoccupée par le règlement n° 222-12 de la MRC de Bellechasse puisque :
  - les espaces demandés à Beaumont n'apparaissent pas en lien avec la demande d'exclusion à la CPTAQ et qu'ils ne sont pas identifiés par une affectation du sol spécifique aux seuls usages récréotouristiques et de villégiature et qu'ainsi, par une modification au zonage local, ils peuvent facilement être réaffectés à des fins résidentielles;
  - l'agrandissement du PU de Beaumont proposé audit règlement n'est pas limité aux espaces nécessaires permettant de répondre aux besoins résidentiels de la municipalité sur un horizon de 10 ans;
- Informer le ministre des Affaires municipales, des Régions, de l'Occupation du territoire et des Transports que la CMQ est favorable aux demandes des municipalités de Saint-Vallier et de La Durantaye.

Référence : Rapport décisionnel du 18 avril 2013

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Projet de règlement n° 2013-02-01 de la MRC de Bellechasse modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR)

**Résolution n° E-2013-49**

- Informer le ministre des Affaires municipales, des Régions, de l'Occupation du territoire et des Transports que la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) est d'avis que les modifications proposées dans le projet de règlement n° 2013-02-01 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Bellechasse n'ont pas d'impact métropolitain.

Référence :            Rapport décisionnel du 18 avril 2013  
Responsable :        Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Projet de règlement n° 328-03-2013 de la MRC de La Nouvelle-Beauce modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR)

**Résolution n° E-2013-50**

- Informer le ministre des Affaires municipales, des Régions, de l'Occupation du territoire et des Transports que la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) est d'avis que les modifications proposées dans le projet de règlement n° 328-03-2013 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de La Nouvelle-Beauce n'a pas d'impact métropolitain.
- Informer le ministre que la CMQ exprime toutefois des préoccupations quant à la protection des prises d'eau potable.

Référence :            Rapport décisionnel du 18 avril 2013  
Responsable :        Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Octroi d'un mandat – Golf La Tempête (Ville de Lévis)

**Résolution n° E-2013-51**

- Accorder à la firme Biofilia le mandat d'analyser les normes proposées à l'égard du projet d'agrandissement du Golf La Tempête, avec une banque d'heures estimée à près de 9 500 \$ (taxes en sus), le tout conformément à l'offre de service de cette firme.

---

## PROCÈS-VERBAL

-7-

Référence : Rapport décisionnel du 18 avril 2013  
Certificat trésorerie : CT-2013-16  
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

### Bordereau de dépenses

#### **Résolution n° E-2013-52**

Prendre acte du bordereau de dépenses en date du 18 avril 2013 contenant les documents suivants :

- a) Une liste qui fait état des dépenses du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2013 (période 3);
- b) Une liste des salaires versés aux élus et employés de la CMQ pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2013.
- c) Une liste qui fait état des dépenses Visa pour les mois de janvier, février et mars 2013.

Référence : Bordereau de dépenses du 18 avril 2013  
Responsable : Trésorerie

### Bordereau d'information

Le bordereau d'information en date du 18 avril 2013 est déposé aux membres du comité exécutif.

Les résolutions E-2013-37 à E-2013-52 consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) DANIELLE ROY MARINELLI  
PRÉSIDENT

(S) MARIE-JOSÉE COUTURE  
SECRÉTAIRE